

**LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

## **Le Département des Deux-Sèvres aux côtés des sapeurs-pompiers pour une meilleure prise en charge des victimes**

Acteur majeur de la sécurité civile deux-sévrienne en étant le premier financeur du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), également engagé dans le Plan santé, le Département des Deux-Sèvres a voté une subvention de 20 000 euros lors de la séance publique du lundi 23 septembre 2024 en faveur d'équipements connectés pour le SDIS.

Cette dotation s'inscrit dans la volonté de la collectivité d'accompagner le développement d'outils de télémédecine sur le territoire des Deux-Sèvres. Cela pour contribuer à porter secours le plus rapidement et le plus efficacement possible aux Deux-Sévriens ainsi que faciliter le travail des professionnels du SDIS et du SAMU.

« Le Département s'engage aux côtés des sapeurs-pompiers pour la modernisation de leurs équipements, au service de la sécurité des Deux-Sévriens. Cette intelligence augmentée permise par ce matériel connecté et jumelée au professionnalisme de nos sapeurs-pompiers optimisent les échanges entre le SDIS et le SAMU. Cela permet une meilleure prise en charge, plus rapide, plus efficace, allant parfois jusqu'à sauver des vies ! », a déclaré Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Cette subvention représentant 27% du coût de l'investissement par le SDIS permettra l'acquisition de scopes (moniteurs de surveillance), de défibrillateurs et de tablettes communicantes dans les Véhicules de secours et d'assistance aux victimes des pompiers. La mise en place de ce matériel permet le recueil et la transmission au médecin régulateur de constantes (tension artérielle, rythme cardiaque, saturation en oxygène, électrocardiogramme) complété par le bilan lésionnel donné par les sapeurs-pompiers. Le médecin régulateur peut ainsi décider d'un transport à l'hôpital simple ou paramédicalisé, l'envoi d'un SMUR...

Cette décision s'inscrit dans la volonté de la collectivité d'accompagner les projets de télémédecine, axe du Plan santé 79 voté en 2021, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- améliorer la qualité de prise en charge médicale des Deux-Sévriens ;
- augmenter les compétences médicales d'un territoire ;
- améliorer la coopération médicale entre secteurs sanitaire et médico-social et/ou entre professionnels de santé ;
- bénéficier d'une approche médicale pluridisciplinaire du patient.

CONTACT PRESSE 

**Delphine PERONNET**

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51